



ADHESION PERSONNELLE
à la
CONVENTION CONCLUE
entre
l'ORDRE DES MEDECINS DE LA PRINCIPAUTE DE MONACO,

d'une part,
et
LA CAISSE DE COMPENSATION DES SERVICES SOCIAUX DE MONACO
et
LA CAISSE D'ASSURANCE MALADIE ACCIDENT ET MATERNITE DES
TRAVAILLEURS INDEPENDANTS, d'autre part,

Je soussigné (e)

Nom de jeune fille..... Né (e) le

Docteur en médecine, inscrit à l'Ordre des Médecins de

En qualité deexerçant à

Ayant reçu un exemplaire du texte de la Convention conclue le 1er février 2006 entre l'ORDRE DES MEDECINS DE MONACO, d'une part, et la CAISSE DE COMPENSATION DES SERVICES SOCIAUX et LA CAISSE D'ASSURANCE MALADIE ACCIDENT ET MATERNITE DES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS, d'autre part, et agréée par S.E.M. le Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco le 07/07/2006,

Je reconnais avoir pris connaissance des termes de la Convention et affirme « les approuver personnellement sans aucune exception ni réserve ».

Je m'engage, en conséquence, « à observer en toute bonne foi les clauses et conditions de ladite Convention dans mes rapports avec les Caisses Sociales et les bénéficiaires de leurs prestations, ainsi qu'à apporter mon plein et entier concours lors de toute demande ou contrôle des Caisses dans les délais prévus à l'article 24 ».

Le présent engagement est souscrit pour la durée prévue à l'article 34 de la Convention, sous réserve « de mon droit de le dénoncer à tout moment, moyennant un préavis d'un mois, par lettre recommandée adressée au Directeur de la CCSS et de la CAMTI ».

Cachet et E-mail

Date et Signature,
Précédée de la mention manuscrite : « *Lu et approuvé* »